

AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'ARVE

PROJET : Restauration du Foron entre les ponts de Mon-Idee et de Pierre à Bochet à Ambilly

DATE : 26 avril 2018

VERSION : version définitive

1- Contexte de la demande d'avis de la CLE

Le projet de renaturation du Foron entre les ponts de Mon-Idee et de Pierre à Bochet à Ambilly est soumis à une demande d'autorisation environnementale selon l'article L214-3 du code de l'environnement. Les nomenclatures loi sur l'eau concernées par le projet sont les suivantes :

N°	Intitulé	Caractéristiques du projet	Type de demande
3.1.2.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau : 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D)	Modification de la section sur 410 ml.	Autorisation
3.1.4.0.	Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (A) 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (D)	Mise en place de 65 ml de nouvelle protection de pied de berge en blocs	Déclaration
3.1.5.0.	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet : 1° Destruction de plus de 200 m ² de frayères (A) 2° Dans les autres cas (D)	Travaux sur plus de 200 m ² de milieux aquatiques mais restitution d'une surface de lit vif équivalente donc pas de destruction définitive de frayère potentielle.	Non soumis

L'avis de la CLE est sollicité à ce titre par courrier de la DDT en date du 1^{er} mars 2018 (délai de réponse 2 mois), conformément à l'article R 181-22 du code de l'environnement. L'avis a été formulé par le bureau de la CLE, conformément à l'article 7 des règles de fonctionnement de la CLE modifiés par délibération du 29 septembre 2016.

Les tronçons à restaurer en 2018-2020 ont déjà fait l'objet d'un avis de la CLE le 26 janvier 2018. Le tronçon de la Martinière fait l'objet du présent avis.

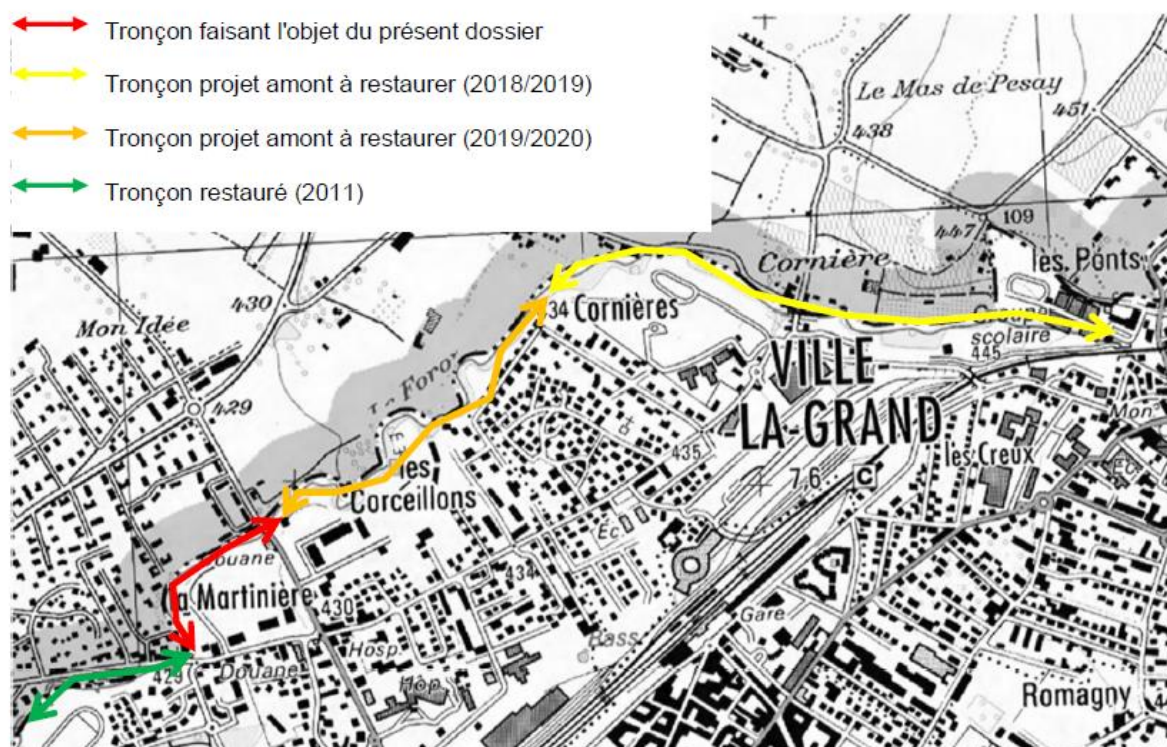


Figure 2 : Localisation du projet

2- Description sommaire du projet :

Demandeur : SM3A (portage initial par le SIFOR, fusionné avec le SM3A le 1^{er} janvier 2018)

Description du projet d'aménagement :

L'état global du Foron sur la commune d'Ambilly à "La Martinière" n'est pas satisfaisant eu égard à la qualité des habitats aquatiques et rivulaires ainsi que du point de vue de la sécurité des biens et des personnes. Pour atteindre un état correspondant aux objectifs de la gestion transfrontalière du cours d'eau, le SIFOR et les collectivités associées envisagent la réalisation d'un programme de restauration.

Objectifs du projet :

Les objectifs de cette opération sont les suivants :

- Restauration morphologique du lit et des berges visant à améliorer la qualité et la diversité des milieux aquatique et rivulaire.

- Protection des biens et des personnes comprenant la suppression des points de débordement pour la crue de référence centennale (40 m³/sec : crue centennale écrêtée par les ouvrages de régulation en amont).
- Valorisation paysagère et accueil du public

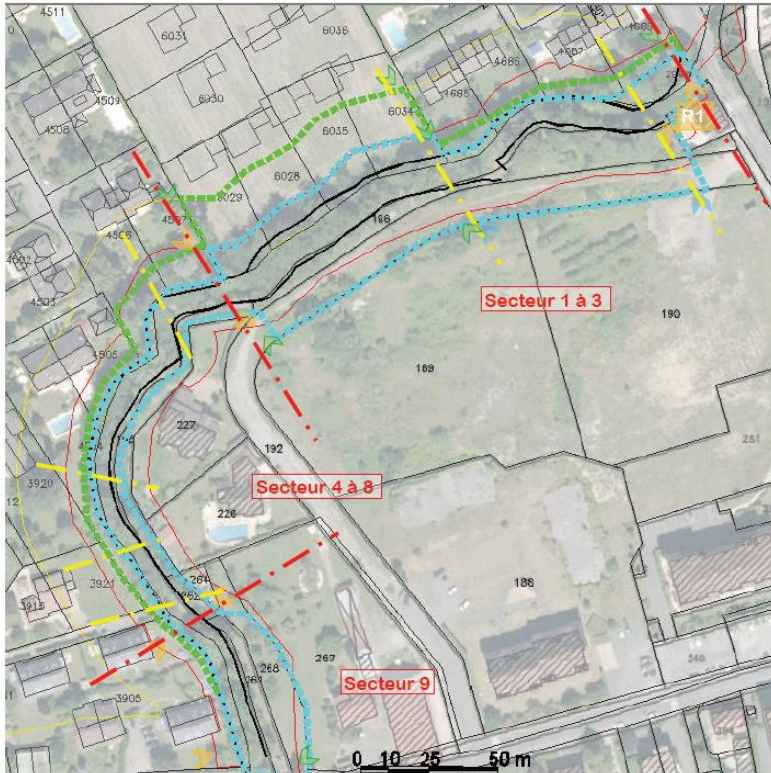
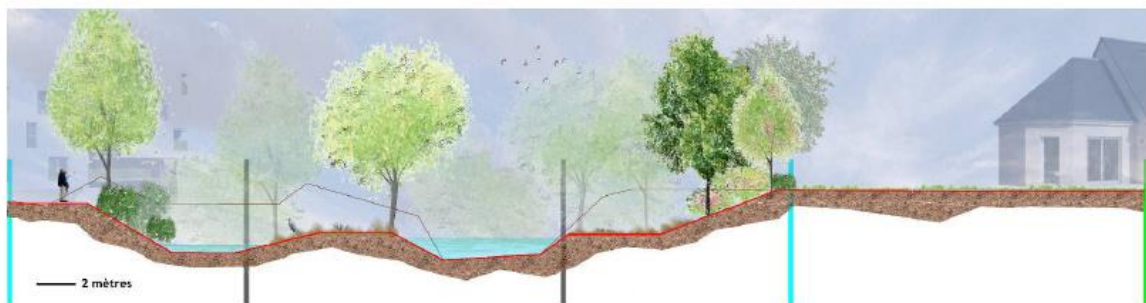


Figure 2 : Localisation des différents secteurs du projet

Les possibilités d'aménagement ont été ainsi définies : le tronçon a été découpé en secteurs sur le principe suivant :

- Secteurs amont (n° 1 à 3), utilisation des terrains attenants disponibles (France et Suisse) pour restaurer un espace alluvial en déplaçant le lit, en abaissant une partie des terrains et en conservant des îlots de végétation intéressante (arbres remarquables existants) ;



Coupe type du secteur 3 (trait rouge = projet, trait marron = profil existant)

Figure 3 : Profil type amont

- Secteurs intermédiaires (n° 4 à 8), ces secteurs sont très contraints : le projet prévoit de légères modifications de berge pour y implanter ou renforcer une végétation adéquate (à adapter en fonction des particularités de chaque propriété) et des aménagements de diversification du lit mineur ;

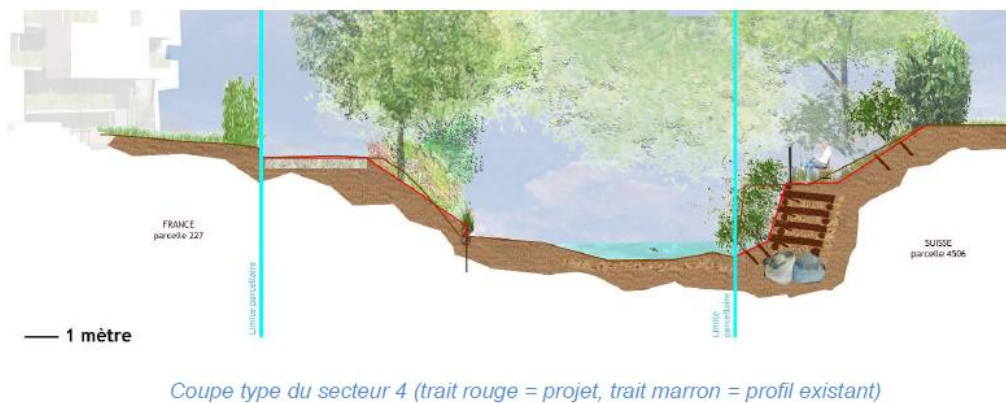


Figure 4 : Profil type intermédiaire

- Secteurs aval (n° 9), utilisation d'une partie des terrains communaux coté français pour aménager un abaissement de la berge avec possibilité de déplacer légèrement le lit.

Le projet de renaturation prévoit environ 7000 m² d'ensemencement et de plantations (hélrophytes et/ou arbustes et/ou arbres) : origine de pépinières locales qui disposent de conditions climatiques similaires au site ou prélèvements sur des sites naturels ou ayant fait l'objet d'opérations de plantations.

Compte tenu du cheminement créé en rive gauche qui s'intègre dans l'ensemble de la circulation le long du Foron et des espaces pouvant être valorisés en espaces publics, un plan d'intentions paysagères a été élaboré. Il s'organise sur trois espaces : Immersion, Découverte, Contemplation.

Coûts du projet : Le projet a été estimé à environ 557 992 € HT financé selon le plan de financement suivant : Etat de Genève, Conseil Départemental, Agence de l'eau, SM3A et commune de Ville-la-Grand.

Durée des travaux : Septembre- décembre 2018

Les travaux de restauration du Foron sont envisagés durant l'année 2018, pour une durée estimative maximale de 5 mois. Le Foron est un cours d'eau classé en première catégorie, ce qui correspond à des peuplements piscicoles dominés par les salmonidés et plus particulièrement la truite. La période de reproduction de cette espèce et de grossissement des juvéniles s'étend de fin octobre à mars, ce qui implique la non intervention dans le milieu aquatique durant cette période. De plus afin de ne pas impacter les espèces d'amphibiens, d'avifaune et de chauve-souris notamment, les travaux seront réalisés hors des périodes sensibles de reproduction.

3- Impacts du projet sur la ressource en eau et les milieux aquatiques associés :

3.1. Analyse des enjeux hydrauliques et risques :

Globalement le projet s'inscrit dans le programme d'action globale du Foron du Chablais Genevois dont l'objectif hydraulique est de supprimer les débordements sur les zones à enjeux sur la partie urbaine pour une crue de référence centennale. Synthétiquement cette stratégie consiste à :

-préserver les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) telle qu'identifié dans le SAGE Arve sur la partie amont du bassin versant qui est composé principalement de zone agricoles et humides.

-écrêter les débits pour les crues de temps de retour compris entre 30 et 100 ans à un niveau acceptable pour le gabarit hydraulique des principaux tronçons et ouvrages de franchissement par les ouvrages de ralentissement dynamiques des crues (Zone de Rétention Temporaire des Eaux) créés en amont de la zone urbaine à Ville la Grand et Juvigny

-Améliorer le gabarit hydraulique des tronçons urbains les plus limitant sur la zone urbaine en couplant l'aménagement avec une restauration morphologique du lit et des berges conformément aux préconisations du SAGE tronçons identifiés comme à « fort potentiel de restauration morphologique »

D'une manière générale le projet faisant l'objet du présent avis consiste à élargir au maximum le gabarit du cours d'eau ne manière à favoriser un meilleur écoulement des crues et à permettre la renaturation du lit et des berges. Toutefois, certains enjeux (habitations) ou ouvrages de franchissement ne permettent pas un élargissement continue à l'échelle du linéaire. Ces points d'étranglements provoquent ponctuellement une réhausse de la ligne d'eau (+20cm). Le projet prévoit une réhausse du chemin de berge ce qui permet de satisfaire l'objectif hydraulique du projet et donc de contenir le débit d'une crue centennial dans le lit mineur.

3.2. Analyse des enjeux relatifs à la morphologie et au transport solide :

Le projet modifie localement les conditions du transport solide notamment par l'abaissement des vitesses dû aux élargissements, cela :

- réduit la taille des sédiments pouvant être charriés. Toutefois, d'après le dossier loi sur l'eau, cette taille (~10 cm) reste supérieure à la majorité des sédiments présents dans le lit du Foron : le projet n'empêche pas de transport solide.
- diminue la capacité totale de charriage, ce qui pourrait provoquer des dépôts. Toutefois, d'après le dossier loi sur l'eau, le Foron est en manque de sédiments disponibles : le transport solide ne se fait pas à la capacité maximum. Ainsi cette tendance aux dépôts est limitée voire nulle.

Les incidences du projet sur la morpho-dynamique globale sont donc jugées peu significatives.

3.3. Analyse des enjeux relatifs à la biologie du cours d'eau :

La restauration du milieu aquatique, fortement dégradé et banalisé constitue un des enjeux majeurs du projet.

Aussi les mesures de restauration du Foron auront un impact significativement positif sur la qualité du milieu aquatique (diversification des écoulements, création d'un lit d'étiage fonctionnel, amélioration de l'attractivité piscicole...).

Le projet d'aménagement aura un impact positif sur les milieux humides. En effet le projet prévoit une amélioration de la connectivité latérale et des échanges entre le cours d'eau et les zones humides annexes qui seront créées (création de petites annexes hydrauliques secondaires et mares) favorisant ainsi l'implantation d'espèces inféodées aux milieux humides.

Les mesures de restauration du Foron auront un impact positif sur les espèces aquatiques et notamment la faune piscicole mais aussi sur les espèces réalisant tout ou partie de leur cycle biologique au sein de ces milieux comme les odonates, et les amphibiens.

De manière générale, le projet de restauration écologique du Foron aura un impact positif sur la flore et la faune terrestre en améliorant notamment la diversité des berges et en créant des milieux annexes d'intérêt (mares, amélioration de la végétation rivulaire...). De plus ce projet de restauration des fonctionnalités du cours d'eau vise le rétablissement d'habitats aquatiques et humides typiques de ce type d'hydrosystème, actuellement absents du site compte tenu des caractéristiques morphologiques du Foron et des contraintes latérales existantes.

3.5. Analyse des enjeux relatifs aux risques :

Le reprofilage du lit avec l'aménagement de chenal de crue permet un abaissement de la ligne d'eau de l'ordre de 75 cm en moyenne en crue centennale sur le linéaire de l'opération. L'impact sur les crues est donc favorable. Les inondations lors d'un tel épisode sont nettement diminuées, l'écoulement restant dans le lit du cours d'eau sans débordement vers des zones urbanisées.

3.6. Analyse des autres enjeux :

Le projet aura un impact positif significatif sur les usages et notamment sur les usages récréatifs car il prévoit l'amélioration de l'accessibilité à la rivière et la création d'un contexte paysager plus favorable que l'existant.

4- Analyse du projet au regard des dispositions du PAGD et du règlement du SAGE

Le projet de restauration du Foron du Chablais Genevois entre les ponts de Mon-Idée et de Pierre à Bochet à Ambilly répond aux objectifs des dispositions :

- **RIV-5 « Restaurer les habitats en rivière et les espaces de bon fonctionnement (EBF) » du PAGD du SAGE. Le linéaire traité est identifié à la carte F des secteurs à fort potentiel de restauration morphologique ;**

- **RISQ-7 « Protéger les personnes et les biens existants au travers de nouveaux aménagements de protection »**
- **GOUV-4 « Développer les coopérations transfrontalières dans la gestion de l'eau »**

En outre, au regard de leurs impacts, les modalités de réalisation du projet exposées ci-dessus sont compatibles avec les dispositions suivantes du PAGD :

- RIV-3 « Préserver la continuité écologique en cours d'eau »,
- RIV-7 « Pérenniser et étendre les plans de gestion raisonnés des ripisylves, des boisements de berge et des espaces alluviaux, et lutter contre l'expansion des plantes invasives »,
- RIV-8 « Préserver la faune aquatique des cours d'eau, en particulier les espèces patrimoniales, les espèces protégées et les populations fonctionnelles »
- RIV-9 « Préserver la faune et la flore inféodée aux cours d'eau et à leurs espaces riverains »
- ZH-2 « Préserver les zones humides »
- ZH-3 « Restaurer les zones humides prioritaires »
- RISQ-4 « Prendre en compte les risques « inondation » dans les documents d'urbanisme et les aménagements »
- RISQ-5 « Préserver les zones stratégiques d'expansion de crue délimitées »
- RISQ-10 « Gérer le déficit ou l'excédent de matériaux solides »
- RISQ-11 « Gérer les boisements de berge ou alluviaux »
- GOUV-4 « Développer les coopérations transfrontalières dans la gestion de l'eau »

5- Conclusion : Avis de la CLE

Après en avoir débattu, le bureau de la CLE, au nom de la commission locale de l'eau du SAGE de l'Arve, émet l'avis suivant :

La CLE émet un avis favorable au projet de restauration du Foron du Chablais Genevois entre les ponts de Mon-Idee et de Pierre à Bochet à Ambilly, porté par le SM3A, dans le cadre d'une coopération transfrontalière entre les acteurs français et suisses.

Le Président,



Martial SADDIER



SAGE ARVE - SM3A - 300 Chemin des Prés Moulin - 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny
Tél. : 04 50 25 60 14 - Fax : 04 50 25 67 30 - sm3a@riviere-arve